

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/686

6 avril 2006

(06-1631)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Renseignements en vue de l'atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par le Nigéria

La communication ci-après, reçue le 31 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Nigéria.

INTRODUCTION

1. Le Nigéria exporte actuellement des produits agricoles, dont la valeur annuelle totale oscille entre 400 et 600 millions de dollars EU, vers la CEDEAO, l'Union européenne, les États-Unis, l'Inde et le Japon. Les principaux produits exportés sont les suivants: le cacao, la gomme arabique, les graines de sésame et les crevettes. Parmi les autres produits d'exportation figurent également les noix de cajou, le gingembre, les huiles végétales et les mangues.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SPS

2. Les représentants du Nigéria participent assez régulièrement aux réunions du Comité SPS. Ils viennent généralement de ministères compétents et d'organismes chargés de la mise en œuvre de l'Accord SPS. Il s'agit notamment de fonctionnaires du Ministère fédéral du commerce en poste dans la capitale et/ou des représentants pour les questions commerciales en poste à Genève, de Ministères fédéraux de l'agriculture et du développement rural, de la santé, et de l'environnement. Des représentants de l'Office de normalisation du Nigéria (SON) et l'Office national de contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques (NAFDAC) participent également à ces réunions.

3. En ce qui concerne les réunions du Comité SPS, nous avons reçu des informations relatives aux avis annonçant les réunions, aux rapports de réunions formelles et informelles du Comité SPS, aux activités d'organismes internationaux de normalisation comme le Codex, la CIPV et l'OIE. Nous avons également reçu des informations sur les activités d'organismes des Nations Unies qui s'occupent des mesures SPS, comme la FAO, l'OMS et d'autres organismes donateurs comme les Communautés européennes, le DFID et l'USAID. Les informations concernant les activités des organisations mentionnées ci-dessus sont généralement reçues sur support papier et transmises par le secrétariat SPS. Il arrive que nous recevions aussi des informations sur les réunions SPS à partir du site Web de l'OMC.

COMITÉ SPS NATIONAL

4. Le Nigéria n'a pas encore de comité SPS national. Toutefois, à la suite d'une étude réalisée par le secrétariat du Commonwealth portant sur la sécurité alimentaire du Nigéria et l'examen du

contrôle de la qualité, qui a organisé un atelier à Abuja en septembre 2005, il a été recommandé qu'un comité national de gestion de la sécurité alimentaire soit établi. Il devrait être composé de membres du SON, du NAFDAC, du Conseil nigérian de promotion des exportations (NEPC) et du Service fédéral d'inspection des produits (FPIS). Il serait également composé de représentants du Ministère fédéral du commerce censé en assurer aussi le secrétariat, des Ministères fédéraux de l'agriculture, des affaires étrangères et de l'Administration des douanes nigérianes (NCS), ainsi qu'un représentant d'associations d'exportateurs.

5. Les exportateurs nigériens sont généralement informés des nouvelles prescriptions sanitaires et phytosanitaires de leurs partenaires commerciaux par l'intermédiaire des organismes de réglementation SPS ci-après: le SON qui s'occupe essentiellement de l'établissement de toutes les normes analytiques applicables aux exportateurs nigériens, pour assurer leur conformité avec les normes internationales, le NAFDAC qui a pour mandat de réglementer et de contrôler la fabrication, l'exportation, l'importation, la distribution, la publicité, la vente et l'utilisation des produits alimentaires et des produits chimiques/médicaments, le FPIS qui est chargé d'évaluer les produits ou produits de base destinés à l'exportation en contrôlant la qualité, le poids, la fumigation et le conditionnement, et le NPQS, qui est chargé des contrôles, des traitements phytosanitaires et de la certification des végétaux et des produits végétaux (y compris les produits alimentaires, les fruits et les légumes). Les activités du NPQS sont conformes aux prescriptions de la CIPV.

6. Des mécanismes peuvent être établis pour faire en sorte que les parties prenantes soient informées en temps utile; ils consisteraient notamment à inciter celles-ci à devenir membres d'associations professionnelles de producteurs et de planteurs concernées, ainsi que de l'organisme qui chapeaute l'Association des exportateurs nigériens. Cette affiliation permettra aux membres d'apprendre à se connaître et d'être prêts à mettre en commun des informations SPS essentielles. Les avis donnés par ces organismes interprofessionnels dans leurs réponses aux notifications SPS seraient respectés.

7. Les diverses associations professionnelles devraient couvrir tout le pays pour que les sections locales puissent répondre aux besoins de toutes les parties prenantes concernées. Elles devraient organiser des réunions de manière régulière pour examiner, de temps à autre, les prescriptions SPS.

8. Des renseignements concernant les prescriptions SPS peuvent être communiqués à des groupes en dehors de la capitale dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de réunions régulièrement organisées par diverses associations professionnelles. Les organismes chargés de la mise en œuvre des normes SPS peuvent aussi entreprendre des activités de sensibilisation et de mobilisation par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux ou locaux.

PLANIFICATION NATIONALE DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

9. Le Département du commerce extérieur du Ministère fédéral du commerce a commencé à établir le point de contact national chargé de la mise en œuvre des droits et obligations incombant au Nigéria dans le cadre de l'OMC. Ce point de contact est le Sous-Comité de l'agriculture qui a pour mandat de formuler à l'intention du Comité principal des recommandations concernant la stratégie de mise en œuvre de l'Accord SPS. Pour garantir une participation effective de toutes les parties prenantes concernées, la méthode utilisée lors de la planification avait pour but d'encourager l'établissement de partenariats entre les secteurs publics et privés.

BESOINS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

10. Le Nigéria recense ses besoins en matière d'assistance technique en suivant les approches déterminées par l'offre et par la demande en fonction de son expérience à un moment donné. Par

exemple, au moment de l'épidémie de grippe aviaire dans certains États du Nigéria en février 2006, le Nigéria a présenté une notification à l'OMC pour l'informer de la situation et sollicité une assistance technique de la part d'organismes donateurs, qui ont répondu rapidement. Ces organismes sont notamment les suivants: la FAO, l'OMS, l'Union européenne, le DFID et l'USAID.

11. L'expérience du Nigéria en ce qui concerne tant l'offre que la demande d'assistance technique liée aux mesures SPS a été enrichissante et stimulante. Les donateurs internationaux ont donné une certaine quantité de matériels de protection individuelle et environ 10 000 doses du médicament Tamiflu pour le cas où la population serait infectée par la grippe aviaire. Il est intéressant de noter que le Nigéria a encore besoin d'une forme d'assistance pour équiper ses cinq hôpitaux universitaires vétérinaires, former du personnel vétérinaire et indemniser de manière adéquate les paysans dont les volailles ont été abattues.

12. Si l'on veut que l'offre réponde de la façon la plus efficace possible à la demande d'assistance technique, il faut établir une liste des priorités des domaines dans lesquels il existe des besoins et que les deux parties soient associées au processus de mise en œuvre. Si l'on veut éviter que les efforts des donateurs fassent double emploi, les renseignements concernant la demande et l'octroi de cette assistance devraient être diffusés parmi les organismes donateurs. Le Comité SPS devra peut-être aussi surveiller les demandes et les dons à cet égard pour éviter les doubles emplois.

CONCLUSION

13. En conclusion, le Nigéria n'a pas encore bénéficié de la mise en œuvre de l'Accord SPS, notamment d'un accès équitable aux marchés des pays développés pour ses produits agricoles. Bien que le Nigéria redouble d'efforts pour mettre en œuvre les bonnes pratiques de fabrication et les bonnes pratiques d'hygiène, il demande aux partenaires commerciaux des pays développés de l'aider à établir des systèmes de points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP) et le point d'information national.
